

JOURNAL DE ROUBAIX

QUOTIDIEN, POLITIQUE, INDUSTRIEL & COMMERCIAL

A ROUBAIX, aux bureaux du journal, rue Nain, 1; A TOURCOING, chez M. Vasseurbeck, imprimeur-libraire, Grande-Place; A LILLE, chez M. Béghin, libraire, rue Grande-Chaussée; A PARIS, chez MM. Havas, Laffite-Bullier et Cie, place de la Bourse, 8; A TOURNAI, au bureau du journal l'Economiste; A BRUXELLES, à l'Office de Publicité, rue de la Madeleine.

BUREAUX: RUE NAIN, 1.
Roubaix, Tourcoing.
Trois mois: 12 f.
Six mois: 23
Un an: 44
Abonnement continué sans interruption.
On s'abonne et on reçoit les annonces: A ROUBAIX, aux bureaux du journal, rue Nain, 1; A TOURCOING, chez M. Vasseurbeck, imprimeur-libraire, Grande-Place; A LILLE, chez M. Béghin, libraire, rue Grande-Chaussée; A PARIS, chez MM. Havas, Laffite-Bullier et Cie, place de la Bourse, 8; A TOURNAI, au bureau du journal l'Economiste; A BRUXELLES, à l'Office de Publicité, rue de la Madeleine.

Le Nord de la France:
Trois mois: 12 f.
Six mois: 23
Un an: 44
Abonnement continué sans interruption.
On s'abonne et on reçoit les annonces: A ROUBAIX, aux bureaux du journal, rue Nain, 1; A TOURCOING, chez M. Vasseurbeck, imprimeur-libraire, Grande-Place; A LILLE, chez M. Béghin, libraire, rue Grande-Chaussée; A PARIS, chez MM. Havas, Laffite-Bullier et Cie, place de la Bourse, 8; A TOURNAI, au bureau du journal l'Economiste; A BRUXELLES, à l'Office de Publicité, rue de la Madeleine.



Ce numéro a un supplément
ROUBAIX, 25 MAI 1870

La marche de la crise révolutionnaire à Lisbonne est lente, indéfinie, reflétant ainsi le caractère de la situation des partis en Portugal, où l'opinion, soit qu'il s'agisse d'hommes ou de principes, semble manquer de points de ralliement.

Le roi rassura le maréchal, en disant qu'il n'avait subi aucune contrainte et qu'il était disposé à le soutenir de toutes ses forces.

Les journaux sont pleins de détails relatifs à l'insurrection du 20 mai; le mouvement a commencé par le 3^e chasseurs, l'armement, par ses actes de bravoure pendant la guerre civile, et qui alors était commandé par don Pedro IV. Ce bataillon ne tarda pas à être renforcé par le 10^e régiment d'infanterie, le 7^e régiment, la moitié du 16^e, par une partie du 2^e chasseurs et du 3^e régiment d'artillerie.

Lorsque la colonne de Saldanha partit, le 1^{er} d'artillerie fit feu avec ses carabines; le 3^e chasseurs riposta par un feu de peloton. Le feu ne dura que dix minutes. On entendit les soldats du roi qui stationnaient sur la place s'écrier: Vive le vieux! Nous adhérons; cessez le feu!

Des nouvelles postérieures constatent qu'un certain nombre d'officiers ont donné leur démission à la suite de ces événements; par contre, on annonce que tous les officiers qui ont participé à la manifestation ont été promus à un grade immédiatement supérieur.

Disons, à l'honneur de la population de Lisbonne, qu'elle a fait preuve, en ces conjonctures, d'une impassibilité stoïque admirable: « C'est un spectacle honorable pour le Portugal, ajoute la Spoca, que presque toute la presse, même la plus favorable au duc de Saldanha, n'hésite pas à condamner l'appel à la Révolution. »

EDMOND DUVAL.

NIER - AUJOURD'HUI - DEMAIN

L'honorable M. Glais-Bizoin est-il fumeur acharné, ou est-ce seulement par pitié pour le pauvre monde qu'il a toujours l'esprit en éveil sur tout ce qui tient à la question du tabac?

Il insiste, par un amendement, pour qu'à dater du 1^{er} janvier prochain, le tabac dit de cantine soit mis, dans tous les bureaux, à la disposition du public, au prix établi pour les militaires, c'est-à-dire à 4 fr. le kilogramme.

Voilà des amendements qui ont peu de chances, et pour plus d'une raison, d'être adoptés.

Les procès des brigands de Marathon a été jugé samedi à Athènes: les débats ont duré quinze heures. Les sept brigands faits prisonniers ont été condamnés à mort. Un avocat anglais, de Constantinople avait été autorisé à assister à l'interrogatoire. Lord Clarendon a annoncé ce dépôt hier soir à la Chambre des lords.

La Chambre des communes a adopté en comité tous les articles du bill foncier d'Irlande.

Comme nous l'avions fait prévoir, le Reichsrath de l'Allemagne du Nord s'est opposé, par 127 voix contre 119, au projet de loi portant abolition de la peine de mort.

Le *Moniteur* belge publie l'arrêté royal signé à Londres par Léopold II, et qui clôt la session législative de 1869-1870.

La *Gazette de la Baltique* donne de tristes nouvelles de Pologne. On lui écrit de Varsovie: « Les autorités russes ont trouvé de nouvelles accusations contre l'évêque de Lui Zitimir, Mgr Borowski. Ces accusations sont suffisantes pour justifier légalement sa déposition et son bannissement. On l'accuse d'avoir adressé directement au Pape une plainte contre le gouvernement russe. Ce gouvernement prétend avoir entre les mains les preuves de ce crime, que la jurisprudence russe punit comme celui de haute trahison. On s'attend d'un moment à l'autre à voir ce vénérable vieillard enlevé à l'amour de ses ouailles et déporté. »

Gracieux spécimens des mœurs politiques de l'Amérique du Sud.

L'indépendance belge annonce, d'après une lettre écrite de Buenos-Ayres à un négociant de Bruxelles, l'assassinat du général Urquiza, président de l'Entre-Rios.

C'est le genre même du président, le général Jordan, qui, à la tête d'une centaine de soldats, a surpris Urquiza dans son château et lui a donné la mort.

Deux filles de la victime se jetèrent sur le cadavre de leur père: l'une d'elles, Dolores, prit un fusil, tua un des assassins et en blessa un autre.

La bande de Jordan s'est éloignée à la hâte du théâtre du crime et s'est réfugiée sur le territoire de la république orientale.

La lettre ajoute ce curieux détail: « Urquiza laisse soixante-quatre enfants reconnus. »

L'épilogue de ce petit récit ne manque pas d'une certaine ampleur philosophique.

Nous apprenons, par une dépêche télégraphique de Falmouth, que l'Assemblée nationale d'Entre-Rios a conféré le titre de gouverneur d'Entre-Rios au général Jordan, qui a tué l'ancien président Urquiza et ses deux fils. »

On a beaucoup dit que M. Duvergier de Hauranne appartenait à la famille du célèbre abbé janséniste de Saint-Cyran. On a dû même bâtir sur cette donnée des théories de transmission d'esprit. Une indiscrétion de la *Gazette de l'Ouest* pourrait renverser tout cet échafaudage.

Le père de M. Duvergier était fils d'un négociant de Rouen et d'une Portugaise, qui donna à son enfant le prénom d'Oranne, un saint de son pays. Lorsqu'en 1815, à la Chambre, dont M. Duvergier père avait été élu membre, on déclina son nom Duvergier (Oranne), le secrétaire, qui se piquait de connaître son ancienne France, vit là une grosse erreur, et, pensant au fameux abbé de Saint-Cyran, s'empressa de corriger cette orthographe, et d'écrire Duvergier de Hauranne.

Le député, ainsi gratifié d'une parenté avec une famille illustre, ne réclama pas; son fils, le nouvel académicien non plus; cependant, il n'y a pas longtemps que ce dernier signe de ce nom des actes authentiques.

Quand la copie manque ou devient rare, le journalisme parisien s'en va parfois crier famine à la science officieuse, sa voisine.

La priant de lui prêter un article ou deux, pour se compléter.

Qu'ajors éclate un orage, comme celui d'avant-hier, et il sera acclamé avec reconnaissance par les météorologistes de la presse aussi bien que par les cultivateurs de la banlieue. L'ouragan est à peine fini, qu'il pleut des articles, qu'il grêle des bulletins; chacun parle *cirrus, cumulus et stratus*; un journal décrit la forme et la couleur des nuages; un autre s'est imposé l'obligation de noter les détonations électriques; un autre, enfin, nous donne la dimension exacte des gouttes de pluie.

L'Histoire raconte une aventure assez fâcheuse pour un membre d'une des plus illustres familles de l'Europe.

Le prince Constantin Czartoryski, qui dirigeait à Vienne la Banque franco-vienne, aurait souligné la caisse jusqu'à concurrence de 400,000 florins, absorbés par des pertes de bourse.

La famille a spontanément offert de désintéresser les fonctionnaires de la banque franco-vienne.

Telle est la version de l'Histoire: celle du *Moniteur* diffère un peu, et les 400,000 fl. seraient dus à des usuriers qui ont exploité les embarras du prince Constantin.

Lord Eldon, qui vient de mourir à Londres, a laissé toute sa fortune à l'établissement, d'alliés de Bedlam.

Avalanche de cordons! Le régent d'Espagne vient de distribuer le cordon des dames nobles à Mmes Maurice Richard, Mège, Plichon et Lovet. Histoire de ne pas faire de jalouses.

Le général Malherbe, adjudant-général, a quitté le service particulier de l'Empereur: il est remplacé par le général Bourson de Villeneuve.

Le général Malherbe s'étant fait une spécialité aux Tuileries: Celle de gardien de l'Empereur.

En ces derniers temps, aussitôt qu'un vent d'émotion soufflait sur la capitale, le général Malherbe s'emparait d'une lanterne et allait faire des rondes.

Une fois sa ronde faite, il faisait ajouter une grille, sceller deux barreaux de plus; c'était son idée fixe, à ce général.

Ah! ça, dit un jour Napoléon III au général Castelnau, son aide de camp, c'est pour moi qu'on ajoute tous ces barreaux? Mais le général Malherbe finira par transformer le palais en prison.

A Fontainebleau, le général Malherbe avait fait placer une sentinelle sous les fenêtres du fumoir impérial.

C'était gênant. L'Empereur donna l'ordre au général de Polignac, de renvoyer au plus vite ce fonctionnaire inutile.

Le lendemain, la sentinelle était toujours là. L'Empereur s'approcha de la fenêtre et s'adressant au soldat: Allez vous en, mon ami, lui dit-il, votre présence ici est inutile.

Sire, balbutia le militaire, je ne puis m'en aller. Il faut qu'on me relève.

— Eh bien! qui vous a posté ici? — C'est le surveillant, Sire!

L'Empereur fit appeler le surveillant: Dites à ce brave de se retirer!

Pardon, Sire, j'en n'ai point le droit.

Pourquoi cela? — J'ai un ordre du général de Polignac.

Qu'on appelle le général de Polignac! s'écria l'Empereur avec humeur.

Le général, quitte ses pantouffles, son veston et accourt.

Mais général, je vous avais dit que je ne voulais pas de sentinelle ici!

Oui, Sire. — Eh bien! il y a là, sous la fenêtre, un soldat que je voudrais voir ailleurs.

Impossible, Sire. — Comment, impossible!!

J'ai un ordre écrit du général Malherbe, adjudant-général.

L'Empereur rit. La sentinelle resta. Il est vrai qu'on posa des stores aux fenêtres du fumoir.

Le malheureux accident du directeur des postes nous remet en mémoire, quelques jolis vers faits il y a quatre ou cinq ans sur M. Vandal et sur M. Haussmann, alors que l'on discutait au Corps législatif la question du cabinet noir. Les voici:

Jalous des lauriers du préfet, Vandal a fait de l'haussmannisme. Pourquoi ne l'aurait-il pas fait? Haussmann fait bien du Vandalisme!

EDMOND DUVAL.

CORRESPONDANCE PARTICULIÈRE

du Journal de Roubaix.
Paris, mardi 24 mai.
Il s'est produit hier à la Chambre un

incident qui pourra servir de leçon à un certain nombre de nos honorables. Un amendement à un article de la loi sur la presse était proposé, et appuyé par M. Ernest Picard: il s'agissait d'étendre le droit de faire la preuve de la diffamation non plus seulement contre les fonctionnaires publics, mais aussi contre ceux qui ont pu agir dans un intérêt public.

On en vint au vote: deux épreuves par assis et levé furent déclarées douteuses. C'est alors que l'opposition réclama le scrutin; mais comme un certain nombre de députés trouvent commodes de s'absenter de la séance ou même de n'y pas venir du tout et de confier à leurs collègues de voter pour eux, dix membres de la gauche, s'appuyant sur un texte formel du règlement, demandèrent le scrutin avec appel nominal de sorte que les membres présents pussent seuls voter. Le scrutin donna un résultat qui produisit une vive sensation: la majorité fut de 100 voix, la minorité réunie 97 voix; d'où il résulte que, si les ministres n'avaient pas voté contre l'amendement, il eût été adopté.

Nos honorables qui, constitués d'ordinaire, la majorité feront bien d'être un peu plus assidus s'ils ne veulent pas voir un beau jour, sur une question plus ou moins importante, la majorité passer de l'autre côté. La gauche était hier au complet et l'on voyait de nombreux visages sur les bancs de la droite.

La nomination des nouveaux sénateurs se fait un peu attendre; quoique le *Journal officiel* ait pas encore parlé, on connaît depuis plusieurs jours les noms des élus.

Nous trouveriez dans les journaux du soir une note émanant de comité central plébiscitaire et annonçant sa dissolution. Comme on l'avait dit, le comité se proposait de se transformer en association permanente, destinée à substituer son action à celle du gouvernement au moment des élections générales ou partielles. Naturellement si cette association politique avait obtenu l'autorisation d'exister, des comités d'opposition auraient pu naître, s'organiser et agir dans le sens contraire. D'un autre côté, si le gouvernement avait autorisé ces associations, il devait nécessairement abandonner les poursuites dirigées contre l'*Internationale*. Il a refusé, et le comité central plébiscitaire, obéissant à la loi, se dissout. On assure qu'il lui restait en caisse plus de 300,000 fr. La seule raison de sa dissolution est donc que le gouvernement refuse d'autoriser les associations politiques. On dit que cette affaire sera l'objet d'un débat au Corps législatif.

Je reviens sur la séance d'hier: elle a eu pour résultat de désigner M. Ernest Picard comme le chef naturel de la gauche modérée, et l'on peut dire du nouveau centre gauche. En effet, l'ancien centre gauche peut être considéré comme n'existant plus. Ses principaux chefs, MM. Buffet, Latour du Moulin, D'Andelarre, ont résolu de se tenir momentanément à l'écart, de ne pas faire d'opposition au cabinet et de ne traiter à l'occasion que des questions spéciales, des questions d'affaires.

La séance d'aujourd'hui a été très animée. Avant l'ouverture on parla de rectifications qui seraient faites au procès-verbal, et l'on disait que comme il y aurait partagé des voix sur l'amendement de M. E. Picard, l'amendement devrait être jugé comme adopté. Au début de la séance, en effet, M. Buffet déclara qu'il avait déposé un bulletin blanc, c'est à dire un vote en faveur de l'amendement; d'un autre côté M. Kolb-Bernard s'était trompé et avait déposé un bulletin bleu à la place d'un blanc. Malgré ces rectifications, le vote d'hier est resté acquis. Cependant le droit d'amendement existant toujours tant que l'article n'est pas voté, on assure que la proposition de M. Picard présentée avec une nouvelle formule reviendra de nouveau devant la Chambre, ce qui ne veut pas dire cependant qu'elle sera adoptée en définitive.

M. Coehery a proposé un projet de loi portant que le scrutin pour les élections des conseillers généraux et des conseillers d'arrondissement ne durera plus qu'un seul jour. A cause des élections du mois de juin, il demandait que l'urgence fut proclamée. M. Magnin proposa un instant après un projet plus précis que celui de M. Coehery et auquel celui-ci se rallia. La Chambre par 146 voix contre 70, a repoussé l'urgence, puis après un court débat sur une proposition de M. Crémieux renvoyée à la commission d'enquête Economique, elle reprit la discussion de la loi sur la presse.

Un débat intéressant a été soulevé au Sénat par M. de Ségur d'Agnessau; il a protesté contre le rôle effacé que la Chambre haute a joué dans la cérémonie de samedi dernier.

Le projet de loi présenté hier au Corps législatif et qui fut voté à 15,000 fr. le traitement des futurs sénateurs, rencontre, dit-on, au Sénat, une très-vive opposition bien qu'il n'y ait aucun de ceux qui présentement siègent à la Chambre haute.

Il y a eu quelque tapage hier au cours de M. Laboulaye que le professeur avait suspendu pendant les pourparlers qui ont fait le faire entrer au ministère; mais il était facile de juger que les sifflets étaient en petite minorité. Le savant professeur en sera sans doute quitté pour cette avance.

Les bals des Tuileries d'hier comptait environ 600 invités; grâce au rafraichissement de la température à la suite de l'orage de Dimanche, les danses ont été très animées.

L'état de M. Vandal s'améliore: l'honorable directeur des postes est hors de danger.

BOURSE DE PARIS DU 24 MAI.
Les Bourses de province arrivent faibles au cours moyen de 73.33; les ventes continuent: on débute à 74.60; mais on sent la modulation des offres que les acheteurs surchargés vont bientôt montrer le fond de leur sac: on efface tout ce qu'il y a à vendre et facilement absorbé au-dessus de 74.60. et les cours de la coulisse reviennent au niveau de ceux du parquet: on ferme sur les dix à 73.67 1/2. Le mobilier français a baissé de 250 à 235; par contre le transatlantique a monté de 205 à 220. Le Suez est plus faible à 260, malgré la vente de ses terrains.

SENAT
Compte rendu sommaire de la séance du mardi 24 Mai 1870.
PRÉSIDENCE DE S. EXC. M. ROUHER.
La séance est ouverte à deux heures un quart.

M. LE COMTE DE NITWIKERBECK, l'un des secrétaires élus, donne lecture du procès-verbal de la dernière séance.

Co-procès-verbal est adopté.
M. LE COMTE DE NITWIKERBECK, ministre des finances, de Paris, ministre président le conseil d'Etat, et MM. Mancaux, Chamblain, Migonnet, L'Hôpital et Jolibois, conseillers d'Etat, siègent au banc du Gouvernement.

M. LE BARON ANKERER, lit et dépose une proposition de loi pour l'établissement dans tous les cantons ruraux d'un service de médecine gratuite et de constatation des décès à domicile.

Après quelques observations présentées par M. Vuitry et par M. le Président, le Sénat décide qu'on attendra le jour prochain où sera terminé le travail des modifications à introduire dans le Règlement, pour statuer sur le mode d'instruction que devra suivre la proposition de l'honorable sénateur.

M. LE COMTE DE SÉGUR d'AGNESSAU, au nom de la dignité du Sénat, et au prétexte de 1832, contre le silence imposé à ce grand Corps dans la cérémonie récente, où le résultat du plébiscite a été remis à l'Empereur, et cela, quant c'est l'initiative de deux sénateurs qui a introduit dans la Constitution, l'article en vertu duquel le plébiscite a été soumis à la nation.

M. LE COMTE DE SÉGUR d'AGNESSAU répond que l'incident soulevé par l'honorable sénateur n'a pas de solution possible, attendu qu'il se produit en dehors du règlement, dont l'article 63 porte que les propositions de ce genre doivent être préalablement déposées entre les mains du Président.

S. EXC. M. LE COMTE DE CAMBACÉRÈS dit que la question est de savoir si le Sénat, comme l'a dit M. de Ségur, s'est vu interdire la parole, ou si plutôt les choses ne se sont passées tout naturellement: le Corps législatif présentant le résultat du recensement, et le Sénat assistant ainsi que les grands corps de l'Etat. (Bruit.)

M. LE COMTE DE SÉGUR d'AGNESSAU. Il y a des ministres responsables.
S. EXC. M. SÉNARD, ministre des finances, répond que la responsabilité ministérielle, qu'il ne décline pas d'ailleurs, doit s'exercer par la voie de l'interpellation. Mais l'honorable M. de Ségur, qui n'a pas cru devoir suivre cette voie, ne saurait invoquer la responsabilité ministérielle: le jour où il voudra interpellier le Gouvernement, le Gouvernement sera prêt à lui répondre. Quant à présent, le ministre ne pensait pas avoir à intervenir.